

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Daniel KUNTZ à Pierre OSER.

Assistaient à la séance : Serge MARQUIS, Pierre SCHIRCH, Myriam PISANO, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
5 mars 2014	5 mars 2014	En exercice	42
		Présents	29
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sylvie MANZONI est désignée.

2014-02-03– Signature d'une convention de partenariat 2014 avec Belfort Tourisme

Rapporteur : Xavier DOMON

Depuis quatre années, une convention de partenariat est signée entre Belfort Tourisme et la CCST, afin d'engager un développement touristique dans le Sud Territoire. Le bilan de la convention 2013 a été dressé au mois de janvier 2014.

D'un accord commun une volonté d'amplifier ce partenariat a été retenue par les deux partenaires
Cette volonté s'exprime par les orientations que pourrait prendre la convention 2014.

Cette dernière développerait :

En matière d'accueil :

- Nouvelle action : tournée de documentation touristique renforcée sur le secteur du Sud Territoire (Gare de Delle, Office de Tourisme de Delle, ainsi qu'auprès des acteurs du tourisme)
- Diffusion des fiches de randonnées du Sud Territoire par Belfort Tourisme

En matière d'information-communication-promotion :

- Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication de Belfort Tourisme (site internet, carte touristique, brochure touristique, etc.)
- Inscription de l'offre touristique de la CCST sur les outils de communication du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (site Internet, cartes, brochure fluviale, brochure Eurovélo6, etc.)
- Promotion des manifestations locales de la CCST

En matière d'aménagement et de développement :

- Conseil-expertise auprès des porteurs de projet touristique du Sud Territoire
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du schéma de territoire de la CCST (volet tourisme)

En matière de développement :

- Une rencontre sera réalisée spécifiquement dans les locaux de la CCST afin d'expliquer les **enjeux, objectifs et actions liés à la voie cyclable Francovélosuisse** et aux boucles cyclotouristiques concernant le Sud Territoire, avec accompagnement ultérieur des communes qui souhaitent développer l'accueil des cyclotouristes
- Dans le cadre de l'**Etude relative au développement d'un parc d'hébergements nature et insolites dans le Sud Territoire** : Belfort Tourisme serait l'interlocuteur privilégié du prestataire retenu pour veiller au bon déroulement de l'étude (mission qui s'apparenterait à une maîtrise d'ouvrage déléguée)

En matière d'inventaire en vue d'une promotion à venir :

- Suite au **diagnostic touristique** d'ores et déjà effectué par Belfort Tourisme en 2012 (recensement des sites, activités culturelles et patrimoniales, activités naturelles, hébergements, restaurants et manifestations), un **inventaire plus précis et complémentaire sera opéré auprès de chacune des communes de la CCST** : recensement des paysages remarquables, points de vue, petit patrimoine, personnages célèbres, anecdotes).

L'ensemble de ce travail serait une base précieuse pour la réalisation de nouveaux outils de communication du Sud Territoire à l'avenir : brochure touristique, site internet... mais également pour sensibiliser la population et les scolaires à la richesse du patrimoine local.

En matière d'accueil :

- Belfort Tourisme propose d'accompagner les animateurs du Pôle Public de la gare de Delle pour une bonne maîtrise des techniques d'accueil et de conseil au relais d'informations touristiques en gare de Delle.

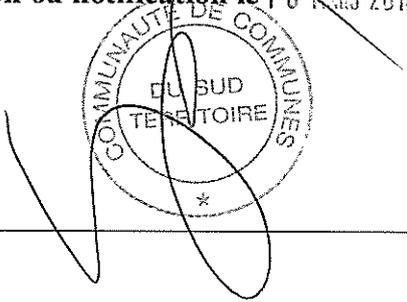
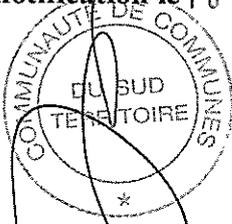
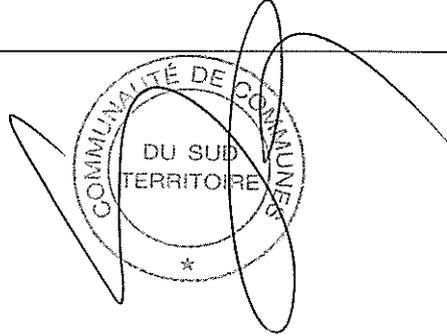
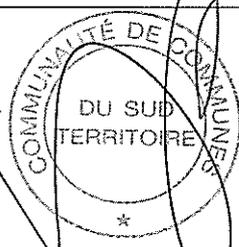
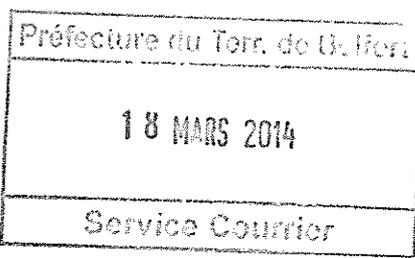
Participation de la CCST :

Dans le cadre de l'intégration à la CCST des 9 nouvelles communes (et non intégrées dans la convention de 2013) et des nouvelles missions confiées à Belfort Tourisme, la participation financière de la CCST au titre de l'année 2014 s'élèverait à 10 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Annexe : Convention

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 MARS 2014 Et publication ou notification le 18 MARS 2014</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>   
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CONVENTION DE COOPERATION TOURISTIQUE 2014



Préfecture du Terr. de Belfort

18 MARS 2014

Service Courrier

Entre

L'association Belfort Territoire de Tourisme, dit «Belfort Tourisme », dont le siège est sis 2 bis rue Georges Clemenceau - 90000 BELFORT, représentée par Monsieur Guy Miclo en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 6 mai 2011.

Et

La Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST), dont le siège est sis 8 place Raymond Forni, 90100 DELLE, représentée par son Président, Monsieur Christian Rayot, habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération du X .

Préambule : vers un partenariat renforcé avec les communautés de communes du Territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, Belfort Tourisme a placé parmi ses priorités la création de liens plus étroits avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département. Son ambition est d'imaginer un partenariat structuré avec les Communauté de Communes, permettant d'œuvrer collectivement au développement touristique et économique du Territoire de Belfort.

C'est ainsi que depuis 2010, des conventions sont signées chaque année avec l'ensemble des communautés de communes du Territoire.

Par ailleurs, depuis le premier janvier 2013 dans le cadre de ses nouveaux statuts, chaque communauté de communes du Territoire de Belfort pourra disposer d'une voix consultative au conseil d'administration de Belfort Tourisme. Cette voix sera délibérative si la contribution de l'EPCI atteint 5% du budget principal de Belfort Tourisme.

Enfin, l'ambition départementale d'intégrer les communautés de communes à la démarche d'élaboration du schéma départemental de développement touristique 2013-2015 témoigne également de la volonté de coopération et de synergie entre l'ensemble des collectivités en faveur du développement touristique du Territoire.

Nota bene : pour le résultat détaillé des actions 2013, se reporter au document joint à la convention.

Article 1^{er} : Objet

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la CCST et Belfort Tourisme, dans le cadre d'actions engagées en termes :

- D'accueil/information/communication
- D'animation
- D'aménagement/développement
- De promotion/commercialisation

Afin de mieux comprendre la répartition de la compétence tourisme entre les différents échelons territoriaux, se reporter à l'annexe spécifique ci-jointe.

Article 2 : Nature du partenariat

1- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière d'accueil, d'information et de communication :

En termes d'accueil : un relais d'informations touristiques à vocation intercommunale (territoire de compétence CCST) et frontalier (partenariat franco-suisse) a été mise en place dans la gare de Delle par la CCST. Il complétera la mission d'accueil de l'Office de Tourisme municipal uniquement dévolue à Delle.

- Belfort Tourisme appuiera cette fonction d'accueil touristique en renforçant ses tournées de documentation (éditions touristiques) auprès de l'ensemble des acteurs stratégiques du territoire : l'office de tourisme de Delle et le relais d'informations touristiques intercommunal de la gare tout d'abord, mais aussi les hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités touristiques. Parce que ces derniers sont également au contact direct des clientèles touristiques, l'objectif sera qu'ils puissent être, eux aussi, des relais d'informations touristiques.
- Par ailleurs, des conseils relatifs à la gestion d'un relais d'informations touristiques seront délivrés à l'organisme ayant en charge le nouveau point franco-suisse situé en gare de Delle (conseils et expertise in situ auprès de l'association Chacasol).
- Enfin Belfort Tourisme sera un relais de diffusion des fiches de randonnée du Sud Territoire (banque d'accueil de Belfort et site internet Belfort Tourisme)

En l'absence d'office de tourisme intercommunal clairement identifié sur le territoire de la CCST, Belfort Tourisme s'y substituera en accomplissant une partie de la compétence obligatoire **d'information et de communication**, relative à l'offre touristique locale (hébergements touristiques, restaurants, prestataires d'activités touristiques, événements et manifestations). C'est ainsi que pour l'année 2014 seront réalisées les missions suivantes :

- Affichage de l'offre sur le site Internet www.belfort-tourisme.com mais aussi sur celui du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (en 2013 par exemple, environ 90 fiches LEI ont été saisies afin de mettre en valeur l'offre touristique de la CCST : hébergeurs, restaurateurs, activités de tourisme et de loisirs, patrimoine)
- Inscription de l'offre sur les éditions de Belfort Tourisme et le cas échéant sur celles du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté (cartes touristiques, magazines)

2- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière d'animations :

La coordination et la gestion d'animations et manifestations locales ne font pas partie des compétences obligatoires d'un comité départemental de tourisme, mais font partie des compétences facultatives des offices de tourisme locaux. Belfort Tourisme exercera néanmoins des missions en matière d'animations à la demande de la CCST :

- **Promotion des manifestations locales :** Belfort Tourisme, à travers ses outils de communication propres, sera un vecteur supplémentaire d'informations concernant les animations et manifestations les plus notables sur le territoire de la CCST : manifestations organisées par la CCST, les musées, Grandv'hilare, etc. (A titre d'exemple : 80 fiches LEI relatives à des animations et manifestations ont été saisies sur le site Belfort Tourisme en 2013).

3- Les missions et actions réalisées par Belfort Tourisme en matière d'aménagement et de développement :

La compétence visant à accompagner le développement de projets touristiques (conseils auprès des porteurs de projet, qualification de l'offre, suivi ou conduction d'études, consultation sur des projets d'équipements collectifs touristiques, développement des filières touristiques) relève de la compétence d'un comité départemental de tourisme et peut être une compétence facultative pour un EPCI (voire un office de tourisme). La CCST dispose de la compétence « développement touristique », néanmoins Belfort Tourisme l'assistera pour :

L'accompagnement des porteurs de projet d'hébergement touristique (meublé de tourisme, chambre d'hôtes, camping, etc.)

- Suivi, conseils auprès des porteurs de projet en cours et à venir (7 projets suivis en 2013)
- Qualification des hébergements existants : montée en gamme, classement, « thématisation » (bien-être, randonnée, cyclo, etc.)

L'itinéraire cyclable Francovelosuisse : le Conseil Général du Territoire de Belfort ainsi que la République et Canton du Jura Suisse terminent actuellement la création de l'infrastructure cyclable Francovelosuisse ainsi que les boucles cyclotouristiques qui la jouxteront (finalisation de la partie française avec le jalonnement et la signalétique prévue pour le printemps/été 2014).

Une partie du projet concernera le territoire de la CCST (Francovélosuisse de Grandvillars à Delle et boucle cyclo des Etangs du Sundgau). Les maîtres d'ouvrage ont également confié à Belfort Tourisme, par voie de marché public, la mission de mettre en œuvre les actions de valorisation qu'appelle le projet, à travers 3 volets :

- En matière de développement : Belfort Tourisme a pour mission de sensibiliser les prestataires touristiques à ce projet (hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques) afin de les faire adhérer à un réseau d'acteurs et à une charte qualité francovélosuisse. Les collectivités sont ou seront également sensibilisées au projet. Des questionnaires ont été adressés en 2013 aux communes traversées et **une réunion d'informations sera réalisée spécifiquement dans les locaux de la CCST afin d'explicitier les objectifs et actions précis du projet.**
- En matière de promotion-communication : un dépliant d'appel ainsi qu'une carte touristique de la francovélosuisse et de ses boucles seront édités, un site internet et des opérations de promotion réalisées, etc.
- En matière de commercialisation : constitution de produits touristiques, prospection auprès des revendeurs, eductour, etc.

L'ensemble de ces actions bénéficieront aux acteurs touristiques du Sud Territoire.

Vers la réalisation d'un schéma directeur du territoire de la CCST et de son volet tourisme : Forte de l'arrivée de nouvelles communes depuis le premier janvier 2013, la CCST souhaite réaliser son schéma directeur de territoire. Une commission « tourisme » a été mise en place, dans la mesure où l'un des volets y sera consacré. L'objectif étant de dresser un état des lieux touristique du territoire de la CCST (diagnostic touristique préétabli en 2012 par Belfort Tourisme complété par les réunions de la commission tourisme en 2013), puis d'élaborer une stratégie partagée et un plan d'actions touristiques pour les années à venir.

- En 2014, Belfort Tourisme agira comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la CCST tout au long de cette démarche, le cas échéant (participation aux différentes commissions tourisme de la CCST, avis sur la stratégie et le plan d'actions) en lien avec le schéma départemental de développement touristique du Territoire de Belfort validé en novembre 2012.

Projet de création d'un parc d'hébergements insolites adaptés au Sud Territoire : depuis plusieurs années, la CCST réfléchit à l'implantation d'un parc d'hébergements touristiques, intégrés à l'environnement naturel préservé des étangs du Sundgau belfortain. Après l'étape d'opportunité menée durant les dernières années, une étude de faisabilité vient d'être commanditée à un prestataire privé spécialisé dans le domaine.

- En 2014, Belfort Tourisme interviendra à la manière d'un maître d'ouvrage délégué par la CCST concernant le suivi de cette étude. A ce titre, Belfort Tourisme sera un interlocuteur privilégié du prestataire, veillera au bon déroulement de cette étude et garantira, autant que faire se peut, une qualité de rendu à la CCST.

Article 3 : Fonctionnement

Un comité de suivi composé des membres de la commission économie et tourisme de la CCST et de l'équipe de direction de Belfort Tourisme se réunit au moins deux fois par an ou à la demande de l'un des partenaires pour valider les orientations, les projets d'actions et veiller à la bonne utilisation des budgets alloués.

Article 4 : Financement

Pour l'année 2014, la participation de la Communauté de Communes du Sud Territoire s'élève à 10 000 €. Ce budget de base est révisable chaque année.

Article 5 : Dénonciation/annulation

En cas de modification de tout ou partie des présents termes de la convention, les partenaires devront s'en informer mutuellement, les modifications engendrées pouvant rendre caduc ledit partenariat.

Chaque partie pourra dénoncer cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de trois mois.

Article 6 : Durée

Cette convention est établie pour l'année 2014. Si chacune des deux parties y consent, la présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Fait en deux exemplaires originaux

A Belfort, le

Pour Belfort Tourisme
Le Président

Guy Miclo

Pour la Communauté de Communes
Du Sud Territoire
Le Président

Christian Rayot



CONVENTION DE PARTENARIAT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU SUD TERRITOIRE / BELFORT TOURISME BILAN DES ACTIONS 2013

ANIMATIONS

- Visites effectuées dans le cadre du programme d'animations **Festiv'été** de la Maison du Tourisme : 64 participants
 - Découverte d'un atelier de foie gras de canard (Suarce) le 19/07/13 : 12 participants
 - La farine dans tous ses états (moulin de Courtelevant) le 08/08/13 : 44 participants
 - Découverte d'un élevage de daims (Suarce) le 20/08/13 : 8 participants
- Vaste campagne de **communication liée aux Festiv'été** (relations presse, web, dépliant, etc.)
 - 110 articles de presse
 - 5000 flyers édités
 - Nombreuses intervention France Bleu et RTL2
- **Relais de communication pour les manifestations de la CCST** (affichage hall d'accueil, site internet Belfort Tourisme, lettres d'actus...) :
 - Nuit d'été de Milandre (franco-suisse)
 - Musique plein sud
 - Grandv'hilare

COMMUNICATION

- **Diffusion des fiches de randonnées de la CCST** (lien internet et diffusion à l'espace d'accueil de la Maison du Tourisme) + **réapprovisionnement**
- Intégration de l'**offre touristique de la CCST sur les outils de communication Belfort Tourisme** :
 - Mag Belfort Tourisme : p2 Maison des Cariatides, p6 Delle maison à Tourelle, logo Sud Territoire p8, Randonnée Gustative de St-Dizier et fête de l'âne de Suarce, Sons et lumières de Brebotte p 30/p31
 - Site internet www.belfort-tourisme.com

- Carte touristique Belfort Tourisme
- **Exemple de la saisie des fiches LEI sur le site internet Belfort Tourisme** : 91 fiches « pérennes » (restaurants, hébergements, sites) et 80 fiches « non pérennes » (rubrique agenda).
- BEAUCOURT : 36 fiches dont 21 événements
- BORON : 1 fiche
- BREBOTTE : 10 fiches dont 2 événements
- BRETAGNE : 1 fiche
- CHAVANATTE : 2 fiches dont 1 fiche événement
- CHAVANNES-LES-GRANDS : 2 fiches
- COURCELLES : 1 fiche
- COURTELEVANT : 7 fiches dont 3 événements
- CROIX : 1 fiche
- DELLE : 46 fiches dont 29 événements
- FAVEROIS : 2 fiches dont 1 événement
- FECHÉ-L'ÉGLISE : 2 fiches dont 1 événement
- FLORIMONT : 2 fiches
- FROIDFONTAINE : 2 fiches
- GRANDVILLARS : 19 fiches dont 11 événements
- GROSNE : 4 fiches dont 1 événement
- JONCHEREY : 5 fiches dont 1 événement
- LEBETAÏN : 2 fiches dont 1 événement
- LÉPUIX-NEUF : 1 fiche
- MONTBOUTON : 4 fiches dont 1 événement
- RECHESY : 4 fiches dont 1 événement
- RECOUVRANCE : 1 fiche
- SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE : 5 fiches dont 1 événement
- SUARCE : 5 fiches dont 3 événements
- THIANCOURT : 2 fiches dont 1 événement
- VELLESCOT : 3 fiches dont 1 événement
- VILLARS-LE-SEC : 1 fiche

DEVELOPPEMENT

- **Rappel : intégration de la CCST à la démarche d'élaboration du schéma départemental de développement touristique** du Territoire de Belfort 2013/2015 (Adoption du SDDT par le CG90 le 26 novembre 2012)
- Axe de développement numéro 1 : *création d'un pôle éco-touristique dans le sud du département*

- **Réflexion relative à un projet d'hébergements insolites adaptés au Sud Territoire :**

- **Pour mémoire 2011** : année de la recherche foncière
 - **Pour mémoire en 2012** : « dans l'attente de l'intégration de la commune de Joncherey à la CCST au premier janvier 2013, l'objectif pour 2012 (dans la continuité de 2011) était de poursuivre les réflexions à partir du site de l'étang Verchat. La principale avancée en 2012 a consisté en la venue du directeur du développement du groupe Huttopia (camping nature de qualité) qui recherche de nouveaux sites potentiels »
 - **2013** : malgré un site jugé exceptionnel par le directeur du développement Huttopia, le groupe renonce finalement à poursuivre les réflexions sur le Verchat, dans la mesure où Huttopia souhaite finalement se recentrer sur le Sud de la France.
 - Durant l'été 2013, Belfort Tourisme a mis en relation la CCST avec le propriétaire du site des *Cabanes des Grands Lacs*. Une rencontre est effectuée sur site à Chassey-lès-Montbozon (70) fin juillet 2013. Fort du succès généré par les cabanes des grands lacs, le propriétaire souhaite développer ce concept sur d'autres sites nationaux. Une nouvelle rencontre sur site est réalisée cette fois dans le Sud Territoire courant novembre. Le site est jugé exceptionnel par Gaspard de Moustiers. Une étude de faisabilité plus approfondie pourrait être réalisée sur l'étang Verchat afin d'y développer un parc d'hébergements adaptés.
- **7 projets d'hébergement touristique suivis en 2013** :
- Mr Teurtrie (Beaucourt) : projet de chambres d'hôtes (projet bien avancé)
 - Mr Janneot (Grosne) : déjà propriétaire d'un gîte, le porteur de projet réfléchit à acheter un ancien moulin afin d'y aménager des chambres et gîte ainsi qu'une salle de séminaire (en cours de réflexion)
 - Mme Mischi (Thiancourt) : projet de chambres d'hôtes dans une grange (en cours de réflexion)
 - Mme Sapolin (Montbouton) : projet d'implantation d'un ou deux chalets (projet encore confus en cours de réflexion)
 - Mr Thomas (Réchesy) : projet de gîte et/ou chambres d'hôtes dans une ferme à rénover (en cours de réflexion)
 - Mr Valnet (Croix) : projet de gîte en cours de réflexion
 - Mr Liais (Beaucourt) : la mairie de Beaucourt nous a contactés pour le compte d'un porteur de projet suisse souhaitant rénover un château pour y aménager des chambres d'hôtes et un restaurant (en cours de réflexion)
- **Participation de Belfort Tourisme à la commission tourisme de la CCST le 29 mars 2013** (Schéma de Territoire « Sud Territoire 2020 »)
- **Francovélosuisse** : Belfort Tourisme a remporté le marché public de valorisation touristique de la Francovélosuisse, déposé par le Conseil Général du Territoire de Belfort et la République et canton du Jura Suisse. De nombreuses communes de la CCST sont concernées par ce projet...
- **Apport des premières documentations touristiques au point d'informations touristique de la gare de Delle**

